

# SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 15 AVRIL 2021

Date de la séance précédente : le 25 Mars 2021

Le 15 avril 2021 à 20h30, le Conseil Municipal de la commune de SOUILHE, s'est réuni sous la présidence de M. Raymond VÉLAND Maire.

**Étaient Présents** : Mme Sandrine BEN SOUSSAN, Mme Charlotte BOETTI, Mlle Corinne CARMES, Mme Martine FONTANIÉ, M. Grégoire ECK, M. Freddy GAUTHIER, M. Gilbert PICCININI, M. Éric ROSALIE, M. Jean-Marie ROSALIE, M. Dominique SÉMÉNOU

## ORDRE DU JOUR :

### *Vote du Budget primitif*

Monsieur le Maire donne la parole à M. Dominique SÉMÉNOU qui explique le budget primitif 2021

Présentation et vote du budget primitif

	<b>DEPENSES</b>	<b>RECETTES</b>
Section de fonctionnement	372 996,67 €	279 152,81 €
Résultat de fonctionnement reporté		93 843,86 €
<b>TOTAL SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>372 996,67 €</b>	<b>372 996,67 €</b>
Section d'investissement	114 727,83 €	105 003,10 €
Restes à réaliser en investissement	2 000,00 €	
Résultat d'investissement reporté		11 724,73 €
<b>TOTAL SECTION D'INVESTISSEMENT</b>	<b>116 727,83 €</b>	<b>116 727,83 €</b>
<b>TOTAL BUDGET</b>	<b>489 724,50 €</b>	<b>489 724,50 €</b>

*Le budget primitif est voté à l'unanimité*

### *Vote des taux d'imposition des taxes directes*

En 2021 la réforme de la fiscalité directe locale entre en vigueur. Afin de compenser la suppression de la Taxe d'Habitation, la part Départementale de la Taxe Foncière sur les propriétés bâties est transférée à la commune. Ainsi le taux départemental de taxe foncière sur les propriétés bâties 2020 s'élevant à 30.69% vient s'ajouter au taux communal.

M le Maire propose de maintenir les taux des taxes directes communales pour l'année 2021 à l'identique de ceux des années précédentes :

Taxe foncière sur propriétés bâties :	52.85%
(Taux communal 22.16% + Taux Départemental 30.69 %)	
Taxe foncière sur propriétés non bâties	119.77%

*La proposition de maintien des taux est votée à l'unanimité*

### *Subventions alloués aux associations*

Vu le contexte sanitaire actuel, toutes les activités sont interrompues depuis maintenant un an, le conseil municipal décide de reporter à une prochaine réunion la décision concernant l'attribution des subventions allouées aux diverses associations. Ils souhaiteraient qu'à l'issue des assemblées générales les présidents d'associations transmettent la situation financière et fassent une demande de subvention.

## ***Renouvellement du prix de location de la salle des fêtes***

Dans le respect des mesures sanitaires en vigueur, la salle des fêtes ne peut être louée, le conseil municipal décide de reporter le renouvellement du contrat de location.

## **Transfert de la compétence PLUI (Plan Local d'Urbanisme Intercommunal) du CCCLA**

M. le maire rappelle que la loi ALUR (Accès au Logement et un Urbanisme Rénové) a imposé le transfert de la compétence en matière de plan local d'urbanisme aux intercommunalités avec toutefois la possibilité pour les communes membres des communautés de communes de s'opposer au transfert de cette compétence. Suite au renouvellement des conseils municipaux et communautaires, l'article 7 de la loi du 14 novembre 2020 a procédé au report du 1<sup>er</sup> janvier 2021 au 1<sup>er</sup> juillet 2021 la mise en œuvre du mécanisme de transfert du plan local d'urbanisme vers les communautés de communes, toujours avec une possibilité pour les communes d'opposition à ce transfert de compétence. En conséquence la délibération prise en fin d'année 2020 doit être renouvelée.

Après en avoir discuté le conseil municipal décide le maintien de la carte communale et

*S'oppose à l'unanimité au transfert de la compétence en matière de PLUI vers la CCCLA*

### ***Questions et informations diverses :***

#### ***♦ Rénovation de la salle des fêtes***

Dans le projet de rénovation de la salle des fêtes il est proposé de faire appel à un expert d'une société privé et afin d'avoir plusieurs avis d'adhérer à l'Atelier Technique Départemental (ATD). Ces deux propositions sont validées à l'unanimité.

#### ***♦ Renouvellement matériel informatique secrétariat de mairie***

Des devis ont été demandés à :

MCC INFORMATIQUE de Revel s'élevant à 2288.71 €

SERVICES INFORMATIQUE de Bram pour un montant de 1693.00 €

Après en avoir discuté le conseil municipal valide à la majorité le devis transmis par SERVICES INFORMATIQUE de Bram pour l'acquisition du nouveau matériel informatique.

#### ***♦ Contrôle aires de jeux et stade***

Les conseillers approuvent à la majorité le devis d'un montant de 612.00 € établi par VERITAS pour le contrôle de la conformité des aires de jeux ainsi que du stade.

#### ***♦ Fermeture accès au stade***

Afin d'éviter que des véhicules pénètrent sur le terrain de football, le matériel nécessaire à la fermeture du stade sera acheté à Espace Emeraude de Castelnaudary pour un montant de 739.49 €.

#### ***♦ Déploiement de la fibre***

La société EIFFAGE a été choisie par le SYADEN pour déployer le réseau de fibre optique dans l'Aude. Elle est chargée d'effectuer les études préalables au déploiement de la fibre sur notre commune. Ces travaux ont commencé ils seront suivis d'une étude d'exécution puis des travaux. La connexion à la fibre pour les particuliers devrait pouvoir s'effectuer au cours du premier semestre 2022.

#### ***♦ Village fleuri***

La municipalité décide de poursuivre la participation du village au concours des villages fleuris. Deux représentants du département sont venus afin de conseiller sur les travaux à effectuer avant le passage du jury régional en juin pour le maintien de la fleur obtenue.

♦ Lors de la dernière réunion du conseil, il a été proposé d'installer une carte détaillée sur le panneau inutilisé à l'entrée du village. M. ALIBEU nous a alors indiqué qu'il possédait le panneau prévu à cet emplacement et a décidé de le poser lui-même. Il est regrettable d'avoir attendu un an pour placer ce panneau.

La séance est levée à 23h10mn

Le Maire  
Raymond VÉLAND

La secrétaire  
Martine FONTANIÉ